

Le Terrorisme ¹, ou comment « imposer sa connerie par la violence »

Cette phrase, qui résume parfaitement le propos, est extraite du récit *Au cœur de l'antiterrorisme*. C'est peu de choses de dire que le livre du Juge d'Instruction Marc Trévidic vaut le détour. Sans être pour autant une « bombe » littéraire foisonnante de révélations (secret de l'instruction oblige, donc de révélation, *nada*), il mérite le coup d'œil, et de loin².

A l'image d'autres témoignages venant de professionnels de la Justice (Carla Del Ponte, Eva Joly, Gilbert Thiel entre autres) voilà un récit que l'on ne saurait que conseiller... à tout le monde. Car, bien que le terrorisme soit par définition un sujet tout sauf sexy et qu'il donne plus envie d'aller voir ailleurs (ce qui peut facilement se comprendre) plutôt que de se plonger dans une enquête fouillée pour tenter de démêler cet imbroglio (à savoir : distinguer le vrai du faux, le fantasme de la réalité), nombre des sujets abordés entrent pourtant en rapport avec notre quotidien « médiatique ». En vrac : relations entre justice-droit et services de renseignements, place et rôle (et devenir ?...) du Juge d'Instruction en France, la question complexe et très sensible des aveux faits sous la torture et, par conséquent, une réflexion à propos de la légitimité de ces mêmes aveux au regard du respect de la dignité humaine³, mais aussi géopolitique, les origines d'Al Qaïda, ou encore ce que Marc Trévidic appelle « la mécanique terroriste » : financement, motivations des candidats au martyr et/ou au « djihad », méthodes d'endoctrinement, d'enrôlement et d'entraînement. Des passages qui nous font effleurer le cœur de la bête. En l'occurrence, celui du terrorisme. Au fil des pages, on sent bien que non seulement l'auteur maîtrise un tant soit peu son sujet, mais qu'en plus le ton qui y est employé rend le récit vivant, prenant. Bref, passionnant. On peut parfaitement être dénué de la moindre connaissance juridique (ce qui est accessoirement le cas de votre serviteur) et avaler ces pages d'un bout à l'autre, comme un très bon roman. Car Monsieur le Juge rend son propos intelligible, avec souvent une ironie assez mordante et loin d'être déplaisante, qui plus est au fil d'une écriture formidable et parfaitement maîtrisée. D'aucuns rétorqueront que ces sujets foisonnent sur les rayons des librairies, sans compter

¹ Le mot « *terrorisme* » vient de « *terreur* », lui-même venant du latin « *terror* » qui signifie, pour la thématique abordée ici, l'« [e]nsemble des actes de violence, des attentats, des prises d'otages civils qu'une organisation politique commet pour impressionner un pays (le sien ou un autre) », Le Petit Robert, 1993. A noter, un article très instructif de Mark Burgess sur ce sujet, publié le 1^{er} août 2003 : *Terrorisme : les problèmes de définition* sur le site *Center for Defense Information* (www.cdi.org) sur lequel on peut constater les difficultés qu'ont les spécialistes (juristes, etc.) à définir précisément ce phénomène (auteurs, méthodes...) considéré comme hautement politique, complexe et sujet à polémique car interprété différemment. **(Pour une analyse qui ne s'encombre pas du *politically correct*, on pourra lire avec plaisir celle d'Alain Chouet devant le Sénat.)**

² A noter que cette note de lecture ne suit pas un parcours linéaire : les passages cités permettent simplement à l'auteur de cet article un développement de certaines thématiques sans forcément suivre le récit à la page ou chapitre par chapitre, d'où les « allers-retours » effectués pour analyser/commenter certains extraits.

³ Pour résumer : des aveux, oui, mais quelle valeur leur accorder selon la manière dont ils ont été obtenus, en particulier selon ce qui s'apparente le plus à des actes de torture ? Doit-on ignorer ces aveux, la légalité de leur obtention étant mise en doute, et risquer que le gouvernement soit ensuite taxé de laxisme et/ou d'aveuglement pour ne pas avoir pris la menace au sérieux, ou au contraire les prendre comme argent comptant sous peine de tomber dans l'effet inverse (et avec les conséquences que l'on devine aisément : accroissement de l'arsenal législatif, répressif, etc.) ?

les films ou reportages, pas toujours très inspirés d'ailleurs. Il n'empêche, nombre de passages ne laissent que difficilement de marbre, toutes émotions confondues.

Ainsi (et entrons par là-même dans le vif du sujet), quand il fait part de son incompréhension quant à « ce qui peut bien se passer dans la tête d'un terroriste » (chapitre intitulé *Dans la tête de Richard Reid*) avant que celui-ci ne passe à l'action, par exemple dans un avion à l'intérieur duquel se trouvent logiquement d'autres passagers (et avec lesquels il y a forcément dû y avoir un contact : un mot, un regard). La question, terrible, que l'auteur (se) pose est : comment, en tant que futur meurtrier, être suffisamment en phase avec soi-même et, surtout, avec son idéologie après de tels instants de vie pour être prêt ensuite à se faire sauter en emmenant tout le monde avec soi dans le carnage ? « Avant d'embarquer, ils ont vu ces hommes, ces femmes, ces enfants qu'ils ont décidé de tuer. Ils ont patienté en salle d'attente avec eux, ont longé la passerelle à leurs côtés, avant de s'asseoir parmi eux. Très probablement, ils ont échangé quelques mots avec l'un ou l'autre. Une fois assis dans l'avion, ils ont bien dû jeter un regard sur leurs voisins. Ils ont répondu à la charmante hôtesse qui leur proposait quelque chose à boire. Ils ont forcément imaginé que ces gens avaient une vie, une famille, des enfants, des projets. Malgré tout, ils craquent l'allumette. Oui, je me demande vraiment ce qui peut bien se passer dans la tête d'un Richard Reid ou d'un Abdulmutallab. » (p. 192)

L'extrait suivant illustre parfaitement la tâche ardue que représente, du point de vue d'un magistrat, le fait d'aborder « rationnellement » de telles affaires, en amont desquelles une idéologie particulièrement pernicieuse poussera quelqu'un à commettre l'impensable : « Cet attrait pour la mort rend difficile le travail du juge d'instruction en matière de terrorisme islamiste. En droit commun, aucun criminel ne vous soutient que la mort est une récompense que l'on gagne après avoir tué le plus de gens possible. Le moudjahid se sacrifie au nom de Dieu pour se sauver lui-même, en faisant un carnage. Ce martyr lui permet également d'intercéder en faveur de soixante-dix membres de sa famille. Face à ce constat, un magistrat est non seulement en position d'incrédulité, mais surtout d'infériorité. Ceux qui ne redoutent pas la mort au nom de la vie éternelle sont nécessairement les plus forts. Je ne dis pas que je ne crois pas en Dieu, ni en l'éternité, mais personne ne me fera jamais croire que se faire sauter au milieu d'un marché chiite en Irak⁴, dans un métro parisien ou un train madrilène, peut conduire au paradis. Pour moi, l'âme d'un terroriste ne pèse pas vingt et un grammes⁵, son cerveau peut-être... Je peux admirer le courage de ceux qui se sacrifient sans attendre de récompense comme le résistant qui combat une dictature afin de sauver d'autres vies. Le terroriste islamiste ne défend aucune cause sinon sa félicité. Pourtant, il est convaincu de la noblesse de son geste. En effet, qui se sacrifierait pour une mauvaise cause. Hélas, il est le jouet d'une sinistre manipulation. Il est prêt à perdre la vie, et surtout à ôter celle d'autres, en échange de la promesse du paradis, fondée sur l'interprétation farfelue d'imams autoproclamés. [...] Qu'ils soient désespérés ou pas, une chose est certaine pour les candidats au martyr, les victimes n'existent pas. Elles sont hors du débat. Certains

⁴ Voir à ce propos le site terrorisme.net et l'article *Analyse : la diffusion des attentats suicides*, publié le 14 décembre 2008, concernant les attentats-suicides à l'étranger, où l'on peut lire que « [s]i l'on considère tous les attentats suicides survenus entre 1981 et 2006, la moitié d'entre eux ont eu pour cadre l'Irak. [...] L'efficacité de la technique de l'attentat-suicide varie selon les régions, notamment en raison de la qualité de la formation reçue par ceux qui les commettent. En Afghanistan, les auteurs d'attentats suicides n'ont généralement reçu qu'un médiocre entraînement : 42% d'entre eux ne tuent finalement qu'eux-mêmes. A l'inverse, les auteurs d'attentats suicides en Palestine et au Liban sont souvent des personnes bien entraînées, qui causent donc un nombre plus important de victimes. »

⁵ Poids supposé du corps humain dès les premières heures suivant le décès d'une personne

de mes mis en examen sont convaincus du bien-fondé du combat unique et rapide consistant à se faire exploser au milieu d'inconnus. Si je leur parle des victimes civiles, ils me renvoient aux victimes civiles des bombardements sur des villages afghans, irakiens ou palestiniens⁶. Et si je leur réponds que tuer des innocents pour venger des innocents n'est pas une solution, la discussion s'arrête. Ils estiment que la loi du talion doit s'appliquer comme à l'époque du Prophète. De fait, des hadiths, les recueils de paroles de Mahomet, légitiment ce droit à la vengeance : si les ennemis de l'islam ont tué des femmes et des enfants musulmans, il est recommandé de tuer leurs femmes et leurs enfants, même s'ils n'ont rien fait. Que dire après cela ! Face à ces croyants fanatiques, je suis le juge mécréant. Pour moi, le sacré, c'est aussi la vie humaine. Pour eux, le sacré, c'est uniquement Dieu. » (p. 200) La suite laisse à méditer : « Si les textes sur les opérations-martyre font l'impasse sur le sujet des victimes, il ne faut pas croire que les théoriciens du Jihad n'aient pas abordé la question brûlante des « victimes innocentes ». **Aucun prédicateur, si criminel soit-il, n'est capable d'affirmer qu'il faut tuer aveuglément sans donner un semblant de justification au bain de sang envisagé**⁷. Pour être tout à fait honnête, certains Occidentaux n'ont pas fait autre chose. George W. Bush et ses faucons ont ainsi invoqué la notion de « frappe préventive », juridiquement très discutable. Elle prévoit de frapper avant d'être frappé. Un point de vue logique. A condition de ne pas le faire à tort et à travers, ce qui fut parfois le cas. La notion de victimes collatérales, très présente dans les écrits jihadistes, se retrouve de façon prosaïque, voir cynique, chez les acteurs occidentaux de la lutte antiterroriste. Elles sont un sacrifice nécessaire. Bien entendu, la technologie moderne permet de limiter les dégâts en ciblant au maximum, les fameuses « frappes chirurgicales », mais la science a ses limites. Après la première guerre du Golfe, si télégénique, on a pu constater qu'il ne s'agissait en rien de microchirurgie. Aujourd'hui, le programme d'utilisation de drones militaires en zone pakistano-afghane⁸ bat son plein mais il fait l'objet de critiques acerbes en raison des victimes collatérales qu'il occasionne immanquablement. Ces drones permettent de sauvegarder la vie des pilotes américains mais sont sans pitié pour les personnes à proximité des cibles. » (p. 200-201) Nombre de travailleurs humanitaires pourraient confirmer la dernière phrase. Plus loin, analysant la « logique » jihadiste et la définition par ses prédicateurs du mot « combattant » : « La notion de combattant peut ainsi être étendue à l'infini : est un combattant celui qui prend les armes, mais aussi celui qui soutient d'une manière ou d'une autre l'ennemi. Dans cette logique, la destruction du World Trade Center est légitime puisqu'il s'agit de frapper une économie qui finance l'armée américaine. Le raisonnement est poussé à l'extrême par une présentation volontairement simpliste du système démocratique occidental. Puisque nous votons, nous sommes responsables des décisions de nos élus. Par conséquent, nous devons tous être considérés comme des combattants, car nous déléguons notre « pouvoir de combattre » à nos représentants. Il n'existe plus aucune distinction entre les « civils » et les « militaires », tous peuvent être tués. Au moins, cette théorie terrifiante a le mérite de la clarté. » (p. 203)

Aborder la matière sous un autre angle, à savoir par son mécanisme, c'est ce que l'auteur explique en racontant sa première plaidoirie lors d'une audience devant le Ministère public : « [...] le terrorisme n'est pas seulement ces points d'orgue où une bombe explose, ces moments de terreur où un attentat

⁶ Par curiosité, on pourra consulter à ce titre le texte de la Résolution 1296 du Conseil de Sécurité de l'O.N.U qui fait mention de la « protection des civils » en cas de conflits : http://www.unicef.org/french/emerg/files/S-RES-1296_fr.pdf

⁷ Propos surlignés par l'auteur de cet article.

⁸ Zone montagneuse, frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan où se trouvent ce qu'on appelle les Zones Tribales (Waziristan, etc.), fief des combattants.

est commis. Le terrorisme, c'est aussi, la plupart du temps, une activité quotidienne, dans l'ombre, dans la dissimulation, dans la patience. C'est une préparation, un travail de longue haleine. C'est une détermination sans faille. C'est prendre le temps, voyager, nouer des alliances, se rendre des services, rechercher des papiers, de l'argent, concevoir des engins de mort, discuter des cibles, des stratégies, se former, se cacher, se confondre, se faire oublier, et puis, effectivement, de temps en temps, frapper. Le terrorisme, ce n'est pas simple. Le terrorisme, c'est une mécanique complexe. Il faut ouvrir le réveil pour découvrir tous ces petits bouts de métal plus ou moins précieux et comprendre que c'est leur assemblage qui donne l'heure. » (p. 107-108)

Un autre aspect, peu évoqué dans les médias mais qui aux yeux du juge d'instruction-écrivain est d'une importance colossale, celui « des réseaux de fourniture de faux documents dans le terrorisme international, en particulier islamiste », car, ajoute-t-il, « [s]ans eux, les attentats d'Al Qaïda n'existeraient pas. » (p. 113) « Lutter contre le terrorisme c'est d'abord éplucher un océan de papiers⁹. Il faut chercher qui se cache derrière un trafic de faux passeports organisé par des islamistes, à quoi des faux doivent servir, car c'est seulement ainsi que l'on peut éviter des attentats. [...] Les Français ont, je peux en témoigner, la chance de disposer d'un système efficace en la matière et de très bons enquêteurs. C'est un atout que nous avons tout intérêt à préserver. Ce message s'adresse notamment à tous ceux qui veulent supprimer les juges d'instruction dont la synergie parfaite avec les services de police spécialisés a montré une efficacité indéniable. Les enquêtes sur les filières de faux papiers ont en outre permis d'accumuler une expérience propice aux recoupements, et donc à la prévention des attentats. [...] Le terrorisme et le trafic de faux documents ont une histoire commune à la fois riche et palpitante et aucun dossier terroriste n'a été épargné par une profusion de faux documents administratifs en tout genre. Le passeport occidental reste la denrée appréciée entre toutes, celle qui vous transporte sur un tapis magique de Bangkok à Tahiti.[...] Mais masquer son identité ne suffit pas. Il faut se fondre dans le décor avant de le faire exploser. L'art de la dissimulation fut notamment la marque des attentats du 11 septembre. Comment vivre assez longtemps dans un pays mécréant où le fric est roi, où les filles se baladent quasi nues et où la cuite du samedi soir est une institution incontournable ? Certains fous de Dieu s'en accommodent parfaitement. Un bon whisky ne fait pas de mal tant qu'il ne vous prive pas du Paradis. Une petite prostituée par-ci, par-là, est une excellente couverture. Avec une Marlboro au coin des lèvres, une verre bien rempli et une pute bien dégourdie, il y a peu de chances que l'on vous prenne pour un soldat d'Al Qaïda. Alors pourquoi se priver puisque c'est pour la bonne cause et qu'Oussama régale ? Cela s'appelle du service commandé et je suis sûr que certains terroristes du 11 septembre goûtaient aux plaisirs terrestres avec la même répugnance que James Bond obligé de faire l'amour à Jane Seymour ou Eva Green, pour dissimuler son identité. Les meilleurs terroristes ont d'abord été de grands agents secrets. Pour les plus doués de nos adversaires, les faux papiers vont de pair avec une fausse vie. Les plus dangereux ne sont pas ceux qui hurlent « Allah Akbar » avant de se faire sauter mais ceux qui ne se feront jamais sauter et continueront leurs activités terroristes aussi longtemps que possible. Des planificateurs, parfaitement intégrés. Ces clients-là, je n'en ai pas vu beaucoup mais ils m'ont plus impressionné que les excités dont on devine sur le visage, sans difficulté, la haine à notre égard. » (p. 116-119)

Que ce soit clair : le but ici n'est pas de faire adhérer aveuglément à ces propos, pas plus qu'il n'est de défendre telle ou telle cause, mais simplement de montrer, exemples à l'appui, pour quelle raison

⁹ Et pour faire « vivre » les actions terroristes et constituer toute la logistique, il faut des financements. C'est ce qu'explique Jean-Luc Marret pour la Fondation pour la Recherche Stratégique dans son passionnant article *Micro- et macro-financements terroristes dans l'Union Européenne : réalités et ripostes*, daté de janvier 2009.

ce livre mérite d'être lu : parce qu'il aborde frontalement des questions traitées habituellement « par-dessus la jambe » dans les médias, souvent d'ailleurs au cours de débats auxquels sont conviés des (pseudo) spécialistes autoproclamés dont les noms ne seront pas mentionnés ici car ce serait leur faire une publicité gratuite qu'ils ne méritent pas. Ce problème de l'absence de débat de fond sur un sujet aussi complexe et grave est d'ailleurs soulevé par l'auteur lorsqu'il met en relation les nombreuses vidéos pullulant sur Internet réalisées par des groupes djihadistes au regard de l'ignorance absolue de jeunes musulmans avalant ces discours sans aucun recul: « Même lors des attentats du 11 septembre, la mort n'a pas été montrée. Le World Trade Center s'est effondré à la télé comme dans les plus spectaculaires films d'Hollywood, mais nous n'avons pas vu de cadavres. Pour les apprentis kamikazes, abreuvés de discours simplistes, ces victimes sont une entité d'autant plus abstraite qu'ils n'ont pas vu de corps. Eventuellement, des silhouettes tombant d'un immeuble. En revanche, ils ont vu les victimes du Grand Satan. D'un côté des débris d'immeubles, de l'autre des êtres humains opprimés. Dans sa guerre médiatique, Al Qaïda a également peu de contradicteurs sur le terrain de la théologie. Est-il donc impossible de trouver un ou deux savants religieux capables d'expliquer à nos jeunes de confession musulmane que tuer un innocent est interdit par l'islam, que le recours au terrorisme est un péché mortel ? Al Qaïda ne se prive pas de manipuler les textes, de présenter une vision manichéenne, de légitimer le recours au terrorisme avec une malhonnêteté intellectuelle écoeurante. A-t-on seulement déjà vu un débat de fond à la télévision, à une heure de grande écoute, sur le terrorisme et l'islam ? Pendant ce temps, Al Qaïda, n'a même plus besoin d'Abou Doha, de Katada, d'Hamza, et autres prêchers de choc. Ses idées se propagent comme des virus sur Internet tandis que nos jeunes endoctrinés meurent pour rien dans des pays qu'ils ne connaissent pas. » (p. 212-213) Voilà qui a le mérite de la clarté, et qui permet d'approcher des questions déjà étudiées par certains chercheurs¹⁰.

Autre aspect, autre ton de parole. Le passage qui suit aborde un point souvent mal compris, et même rejeté, par le citoyen lambda non-initié au monde judiciaire de façon générale (et les médias, certaines émissions notamment, sont loin de n'être pour rien à cela) : l'écoute. Et prendre le temps nécessaire pour cela. Un peu comme un chercheur, le juge va ainsi prendre le temps d'écouter la personne en face de lui pour pouvoir cerner à la fois sa personnalité, son profil, et le lien entre celle-ci et le dossier à propos duquel elle est entendue : « Les juges composant le Tribunal, le procureur, les avocats, les victimes, **le public, les médias auront peu de chances d'appréhender la complexité d'un dossier et de ses acteurs sans un travail approfondi à l'instruction.** C'est pourquoi il est indispensable de passer du temps en interrogatoire, afin d'évaluer l'état d'esprit des personnes et la nature de leurs actes. **Il faut écouter et parler avec les terroristes, même si les explications paraissent vaines, que les faits sont monstrueux.**[...] Un juge d'instruction, même choqué par des faits, ne peut pas s'installer dans une posture morale. Il n'est pas là pour réprimander, punir ou psychanalyser un suspect. On lui demande de rechercher la vérité. D'enquêter puis d'informer et dans les deux cas, il faut laisser parler. Quand un juge d'instruction fait la leçon, quand il hausse le ton ou roule les yeux, la personne poursuivie se tait inexorablement et le dialogue est rompu. Il ne se rétablira pas. En matière de terrorisme, il est au moins aussi crucial de maintenir en toutes circonstances le dialogue. Parfois le mis en examen veut quitter le bureau, il n'a plus rien à dire. Parfois, il faut un monologue de plusieurs minutes avant que j'obtienne une réponse. Le juge peut dire sa vérité, même si elle ne s'appuie que sur le Code Pénal et le respect de la vie humaine » (p. 231-232).

¹⁰ En France, les écrits très éclairants d'Olivier Roy par exemple (chargé de recherches au CNRS et spécialiste notamment de l'islam politique, on conseillera entre autres *La sainte ignorance. Le temps de la religion sans culture*).

Thématique abordée par certains centres de recherche : l'enrôlement des apprentis djihadistes dans les établissements pénitentiaires français. Laissons la plume du Juge exposer le mécanisme : « Quand ce n'est pas sur Internet, ils ont été endoctrinés en maison d'arrêt alors qu'ils étaient vulnérables. Tout l'art de l'endoctrinement religieux consiste à redonner un sens à leur vie, même tourné vers la destruction et la négation de l'autre. Avec eux, la porte n'est pas totalement fermée. Il est possible d'ébranler leurs nouvelles croyances, ou au moins d'instiller le doute. La propagande islamiste est redoutable. Elle touche à quelque chose de très profond. Les jeunes islamistes que je reçois dans mon cabinet se sentent humiliés, agressés dans leur religion. Ils sont persuadés que l'Occident veut détruire l'islam. C'est cette paranoïa que la charte du front islamique mondial attise et utilise. Au lieu de se contenter de le déplorer, il faudrait se demander pour quelle raison des jeunes se convertissent à la religion musulmane et adoptent ses pratiques les plus strictes, poussant cette pratique jusqu'au Jihad armé et au terrorisme. Il ne s'agit pas seulement des jeunes de familles musulmanes qui ne pratiquaient pas leur religion avant de verser dans l'extrémisme, mais de blondinets, comme on dit, bien de chez nous. Le prosélytisme fait des ravages auprès des jeunes en détresse, quelle que soit leur religion d'origine. Les jeunes musulmans sont juste les plus vulnérables. La vérité est que la société ne leur offre plus de rêves et parfois même plus d'espoir. Il n'est pas étonnant que les maisons d'arrêt soient le lieu privilégié des conversions à un islam souvent rigoriste. [...] Alors, quand le moment est favorable, quand le jeune délinquant entre en prison, une fois de plus, quand il est au fond du trou et qu'il n'a plus la force de creuser encore, l'étincelle survient. La petite flamme prend la forme d'un codétenu à la voix douce qui prend le temps de vous parler. Et pour la première fois, vous écoutez. Vous écoutez d'abord parce que vous n'avez rien d'autre à faire, et puis vous écoutez car au fond, ce que l'on vous propose, c'est une solution. Dehors, on ne vous propose plus rien. En écoutant cet homme au ton assuré, vous redevenez un enfant auquel ses parents apprennent à vivre. D'ailleurs, vous auriez aimé que vos parents vous apprennent à vivre. Ils ont essayé, mais ça n'a pas marché. Maintenant, c'est différent car c'est une vérité qu'on vous enseigne. **Ce n'est pas de l'éducation, c'est de la révélation. Une règle d'éducation se conteste. Une règle divine ne se conteste pas. Elle ne s'interprète même pas.** Paradoxalement, vous qui ne supportiez aucune contrainte, vous adoptez une pratique de l'islam très contraignante, mais c'est ce qu'il fallait pour discipliner votre vie et calmer votre esprit. **Vous étiez meurtri, paumé, sans boulot, sans but précis. Et vous voilà encadré, écouté, guidé. Vous avez désormais un rôle, mieux, une mission.** Voilà ce qui se passe dans la tête des apprentis-terroristes qui se confient en interrogatoire. Ils ne le formulent pas comme ça, bien sûr, mais c'est ce parcours qu'ils décrivent. [...] Notre apprenti-terroriste a découvert la pratique de sa religion sur le web ou en prison et comme il n'en connaissait rien, il ne peut la comparer avec aucune autre pratique. Il n'a pas d'esprit critique. Il est sous emprise. Tout ce que dit son mentor est parole d'évangile (si l'on peut dire). Ce jeune, autrefois indocile, accepte de suivre les règles au nom d'un nouvel idéal. » (p. 232)

A été évoquée plus haut l'existence d'études menées sur ce sujet : on peut utilement citer ici quelques extraits d'un article publié le 14 janvier 2006 sur le site de la *Fondation pour la Recherche Stratégique* (F.R.S). Son titre : *Radicalisations et recrutements de l'islamisme radical dans l'Union Européenne : l'exemple des prisons*, par Jean-Luc Marret. L'on peut y lire, entre autres, que « [l]a réalité du terrorisme jihadiste par le bas est constituée d'une multitude de réseaux non centralisés, parfois entièrement indépendants et autonomes, parfois associés opérationnellement, mais liés pour l'essentiel par un *corpus* doctrinal, une vision du monde commune, ou au moins compatible » (p. 1), puis : « [l]e prosélytisme islamiste radical dans les prisons n'est pas neuf. L'utilisation des prisons comme lieu de recrutement de nouveaux militants ou sympathisants avait déjà été imaginée par les

groupes ultra gauchistes ou séparatistes européens (*Rote Armee Fraktion*¹¹, Action Directe¹², les Brigades Rouges, l'ETA ou la PIRA – la *Provisional Irish Republican Army*). Le prosélytisme islamiste radical a démarré en France, par exemple, au début des années 1970 avec l'entrée dans le système pénitentiaire de ce pays du *Tabligh*, organisation pacifique, **piétiste et non intégrationniste**. [...] Les premières incarcérations de terroristes dans les prisons européennes (au milieu des années 1995 en France avec le démantèlement de réseaux du GIA¹³) ont ensuite intensifié le prosélytisme, tout en posant la question (toujours actuelle) du devenir de ces prisonniers à la fin de leur peine. Désormais, le durcissement des lois anti-terroristes et les succès des pays européens en matière de démantèlement de cellules jihadistes a cet effet paradoxal d'accroître en proportion le nombre d'islamistes radicaux en prison et donc leur prosélytisme en ce lieu. » (p. 2) La suite ne fait que confirmer les propos du juge Trévidic : « On peut aussi parler de conversions de confort à un islam radicalisé de la part de prisonniers qui sont isolés, voire victimes de violence de la part d'autres prisonniers, et qui **au hasard de rencontres de cellule, se convertissent à une forme radicale et potentiellement dangereuse de l'islam**. [...] En ce sens, la conversion d'individus de culture chrétienne ou a-religieuse est un facteur important et préoccupant de radicalisation. Résultat de longues périodes d'aliénation sociale et de confusion existentielle, ces individus sont sensibles à des formes exclusives de religiosité (on pourrait ainsi parler d'un islam « coupé collé » pour décrire le type de vision simpliste, voire improvisée, de l'islam qui est parfois véhiculée en prison). **De son côté, l'islam joue un rôle double : il fournit aux prisonniers une manière complète de restructurer leur vie jusqu'à la façon dont ils mangent, ils sont habillés, passent la journée, étudient ou pensent.** »¹⁴

Al Qaïda. Un nom aujourd'hui si familier qu'il est (presque) devenu une marque déposée, un label : certaines actions terroristes ont ainsi été commises en revendiquant parfois un lien avec l'organisation (pour atteindre une forme de notoriété), lien revendiqué mais sans preuve formelle au-delà des déclarations incantatoires. Sujet abordé et développé sous forme de bilan dans le chapitre *Nouvelles bases* : « Dix ans après le 11 septembre, Al Qaïda n'est plus. Pourtant, Al Qaïda est partout. L'organisation a répandu son poison en explosant¹⁵. L'opération militaire *Liberté Immuable*¹⁶ déclenchée par les Américains après le 11 septembre, n'a qu'affaibli le régime taliban mais a totalement anéanti les infrastructures d'entraînement de « la base »¹⁷. [...] Pour autant, des groupes

¹¹ Ou *Red Army Faction*, plus connue en France sous le nom de *Fraction Armée Rouge*, *R.A.F.*, ou encore *Bande à Baader*, du nom de son leader Andreas Baader. Un film sorti en novembre 2008 a d'ailleurs été consacré à ce sujet.

¹² Groupe fondé et mené principalement par Jean-Marc Rouillan, Nathalie Ménigon, Joëlle Aubron, Georges Cipriani.

¹³ GIA : Groupe Islamiste Armé

¹⁴ Ce bourrage de crâne dans les prisons est confirmé par Alain Chouet, excellent connaisseur de la violence politique à caractère islamiste et ancien Responsable de Renseignement de Sécurité à la DGSE. (**citer ici ses propos de l'e-mail**)

¹⁵ Voir en annexe les propos d'Alain Chouet lors de son intervention devant le Sénat début 2010.

¹⁶ *Enduring Freedom* selon la formule anglo-saxonne

¹⁷ Termes traduits ici en français, « la base » (ou « le réseau », « la toile ») étant la traduction française de l'expression arabe « Al Qaïda »

terroristes puissants, affiliés à Al Qaïda, ont continué leurs activités de façon autonome, avec des contacts très réduits ou quasi inexistantes avec la hiérarchie d'Al Qaïda. Associée à la situation géopolitique, notamment les conflits en Tchétchénie et en Irak qui ont créé de nouvelles vocations jihadistes de moins en moins encadrées, l'explosion de « la base » en sous-bases indépendantes et dispersées sur toute la planète a rendu encore plus difficile le travail de renseignement. Il n'en est que plus indispensable. [...] [D]éjà essentiel à l'époque des attentats du 11 septembre, [il] est au moins aussi crucial aujourd'hui. En presque dix ans, les communications sur Internet, écrites ou orales, et *via* les téléphones portables, ont explosé. Si les outils de géo-localisation des appareils mobiles de nouvelle génération font redouter à certains une société « Big Brother », l'accroissement exponentiel du volume des échanges (conversations audio, SMS, e-mails, chats, messageries instantanées...) et les outils permettant de masquer leur provenance sur Internet rendent la surveillance des menaces très compliquée. Al-Qaïda n'est plus opérationnelle, et l'on ne peut que s'en réjouir, mais les multiples micro-réseaux qui se réclament de « la base », disséminés dans le monde entier, sont bien plus difficiles à identifier et à suivre qu'un vaste groupe implanté géographiquement dans des zones délimitées, en contact avec d'autres groupes localisés. La technologie aide donc à prévenir le terrorisme mais elle facilite aussi les projets terroristes. **C'est une course permanente. Le renseignement est donc plus que jamais au cœur de la lutte antiterroriste.** Et l'efficacité de la justice repose sur sa qualité puisque le renseignement nourrit les dossiers d'instruction, permet de faire les perquisitions pertinentes, d'interroger les suspects prioritaires et d'entendre les témoins utiles. » (p. 242-243) Ici, certains aspects seraient sans nul doute à développer ou à nuancer. Par exemple, « [l]a technologie aide donc à prévenir le terrorisme » : l'évidence n'est pas forcément de mise pour tout le monde, on peut le constater en ce qui concerne le conflit afghan (placé précisément dans l'orbite de la *guerre contre le terrorisme*¹⁸), un conflit dans lequel la France est enlisée depuis une décennie et dont les bavures militaires (dues le plus souvent à 1- une inadaptation quant aux méthodes employées¹⁹, 2 - à une méconnaissance du terrain et 3 - à une ignorance au regard des coutumes locales²⁰) sont systématiquement au mieux minimisées, au pire passées sous silence. La technologie peut certainement aider, mais elle ne relève pas et ne remplacera jamais ce qu'on appelle le « renseignement humain », ce que font remarquer de très bons connaisseurs du monde du renseignement depuis des années.

Marc Trévidic fait toutefois cette remarque pertinente, certes à propos du système de renseignements étatsunien et non pas de son usage dans le contexte afghan, mais elle vaut d'être relevée: « L'accumulation de données informatiques ne suffit pas. Elle peut même se révéler contre-productive. Le principal défi que doivent relever les Américains réside dans l'incroyable masse des informations à

¹⁸ L'expression exacte est littéralement *Guerre mondiale contre le terrorisme*, adaptée de la notion anglo-saxonne *Global War On Terror*, ou GWOT.

¹⁹ Des forces d'occupation confrontées à une insurrection armée (Talebân, etc.) dont les moyens militaires sont radicalement différents : les premiers, sur-équipés mais connaissant rarement le terrain d'affrontement ; les seconds, dotés de matériel plus archaïque mais se battant sur leur propre sol. C'est, pour simplifier, ce qu'on appelle une *guerre asymétrique*.

²⁰ En l'occurrence, les mariages sont le plus fréquemment la « cible » de ces bavures pouvant causer la mort de plusieurs dizaines de personnes (80 morts par exemple lors d'une de ces « erreurs »). Lors de ces mariages, des coups de feu sont traditionnellement tirés en l'air pour célébrer l'évènement ; les militaires circulant dans le ciel en avion ou avec les drones de l'O.T.A.N et qui, pour les moins gradés, n'ont hélas pas tous fait des études de sociologie ou d'anthropologie, croient alors être la cible de ces tirs. On devine la suite...

traiter. Tous les pays les intéressent, toutes les conversations entre islamistes doivent pouvoir être écoutées et analysées. Si la technologie moderne permet à la superpuissance américaine de surveiller les communications de milliers d'individus, encore faut-il être en mesure de trier, décrypter, traduire et comprendre les données interceptées. » (p. 241-242)

Effectivement, et c'est là que le bât blesse : la multiplication des moyens d'échanges d'informations, et donc la tâche pour les services de sécurité de s'y adapter tout en tentant toujours d'avoir une longueur d'avance. C'est ce que confirme en substance une étude de 2009 de Nathalie Cettina pour le **Centre Français de Recherche sur le Renseignement, CF2R**²¹ (qui publie des travaux de grande qualité, réalisés par des experts, et accessibles à tous): « La mondialisation des politiques, des échanges, l'éclatement du champ « informationnel », l'interaction des décisions rendent incontournable la fonction de renseignement et en même temps la fragilisent, la transformant en lui faisant intégrer une logique basée sur l'instantanéité, la complexité.[...] L'enjeu du renseignement est, face à un afflux abondant d'informations et à une analyse complexe des données recueillies, de parvenir à se dégager de la chape de plomb constituée par son isolement dans le mythe du secret [...] *In fine*, c'est la place des services de sécurité dans la société civile qui doit être repensée » (p. 16) Par ailleurs, et pour rester dans le domaine « communication », l'étude en appelle de façon très pertinente à la responsabilité des médias, dont le rôle en tant que vecteur informationnel est prépondérant, en particulier en matière terroriste : « **Les médias impactent la construction mentale que le public se forge d'un phénomène complexe, déstabilisant et souvent mal connu.** Ils apportent leur propre vision et explication des actions conduites. En l'absence de communication gouvernementale, un seul regard est porté en direction de l'opinion, fréquemment dans un sens alarmiste, parfois, à travers une critique de l'action publique. Nombre de travaux consacrés à l'étude de la presse face au terrorisme [...] montrent que **la perception du terrorisme par les médias conduit à sélectionner les événements et à imposer une problématique au public, dans une approche globale, et souvent simpliste**²², peu préoccupée des objectifs terroristes, préférant porter l'accent sur la terreur, les victimes et la répétition potentielle du phénomène. Les actes sont présentés comme imprévisibles, irrationnels, symbolisant une menace contre laquelle les moyens des pouvoirs publics souffrent de faiblesse. La peur entretenue dans les esprits refrène la solidarité. Elle génère un climat d'insécurité tant réelle que supposée, marque un fossé entre des citoyens affolés et un pouvoir dont l'intérêt est de minimiser un danger qu'il doit s'afficher apte à gérer et dominer. Walter Laquer écrit très justement : « *L'acte terroriste en lui-même n'est presque rien, alors que la publicité est tout* » : elle impose sa présence, effraie, mobilise, ouvre un débat sociétal sur la dimension sécuritaire. Les « agences de pensée » que sont devenus les médias présentent à la société **une interprétation donnée de l'acte et une conception du terrorisme qui ne correspondent pas toujours à la progression des investigations.** La coupure que les enquêteurs cherchent à marquer avec le milieu médiatique contraint les journalistes à traquer une information rare, qui ne voudra pas nécessairement une

²¹ www.cf2r.org

²² Dans le registre « manichéen », la thématique du terrorisme est évidemment loin d'être la seule à faire le jeu de cette approche, ce qui n'a rien de rassurant. En géopolitique, les conflits armés (internes et non internes) subissent depuis des lustres cet écoeurant essorage, les « grands médias » réduisant trop souvent certaines situations à des enjeux purement ethniques (le Darfour, par exemple, qui ne fut ni un génocide ni un « nettoyage ethnique ») et en faisant des raccourcis plus que douteux, sous-entendant une perception parfaitement raciste, voire moyen-âgeuse, mais annihilant également de cette manière toute tentative de prise de recul et donc d'analyse.

information vraie : intervention de faux témoins, révélations sur l'identité de terroristes potentiels, photographies, multiplication d'hypothèses farfelues sur la personnalité et les intentions des terroristes. » (p. 20) Dont acte. En espérant que les créateurs et producteurs d'une fameuse émission sur France 2 (avec musique jazzy et un animateur remettant sa veste en cuir de façon théâtrale à la fin de chaque numéro...), autant que ses fans inconditionnels, lisent un jour ces quelques lignes : bien que cette émission ne concerne « que » les faits-divers, on peut largement en faire un diagnostic aussi comparable en terme d'approche tant sensationnaliste que manichéenne.

Toujours d'après l'étude du CF2R, « [l]a communication sur le risque en tant que traitement politique de ce phénomène social témoigne du choix des dirigeants d'assumer leurs responsabilités. Dans une démocratie où le droit à l'information existe et exige d'être pris en compte, ceux-ci ont le devoir de s'ouvrir au public sur un dossier sensible. L'impératif de perpétration d'un acte terroriste, dont on reprocherait, après coup, aux dirigeants soit de n'avoir pas vu venir, par non préparation et incompétence à assurer leur rôle de protection de la nation, soit de savoir mais d'avoir caché à l'opinion publique une menace qui la touchait directement. [...] Les dirigeants sont jugés sur leur capacité à apporter des solutions mais également à discerner les risques émergents, à ouvrir de nouvelles voies, à faire évoluer les principes fondateurs les plus essentiels d'un système. Il s'agit de préparer les jalons d'une communication externe franche et ouverte, jouant sur la confiance et le respect, oubliant les réflexes de cloisonnement défensif. [...] **Expliquer le risque suppose d'être clair dans l'information transmise, afin de ne pas laisser libre court à différentes interprétations,** et de prendre en compte le type d'information sur le risque que souhaite l'opinion publique (origine de la menace, type de menace) : **transmettre une information de qualité, de manière suivie, exacte, aussi complète que possible et cohérente dans la durée.** Le citoyen est associé à cette maîtrise du risque en le responsabilisant : informé, il lui appartient de faire preuve de vigilance » (p. 13-14). Et non pas de devenir complètement paranoïaque...

La problématique dont il va maintenant être question ne va pas manquer de déchaîner les passions. Marc Trévidic aborde en effet le problème ô combien ambigu de la « valeur » judiciaire à accorder à des aveux faits par des terroristes, ou présumés comme tels, lorsque ces aveux ont été obtenus lors d'un interrogatoire plutôt musclé qui s'apparenterait très probablement à... des actes de torture. On met ici « les pieds dans le plat ». Le sujet est traité à partir d'un rapport publié par l'ONG de défense des Droits de l'Homme *Human Rights Watch*²³, dont le Juge estime que le document en question fait partie de ses « curieuses lectures »... Extrait : « La problématique consiste à savoir de quelle façon les renseignements que l'on nous fournit sont obtenus. Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'un interrogatoire doit être une partie de plaisir. Toutefois, il y a effectivement des limites et la torture est totalement inacceptable. Autant les gardes à vue en France, en matière de terrorisme, si elles ne sont pas agréables, restent dans la limite de ce qu'on peut estimer raisonnable, autant certains de nos clients débarquent de pays plus folkloriques sur le plan des libertés individuelles et dans un état physique qui fait s'interroger sur les mœurs policières. Le problème est de déterminer ce que l'ont fait des renseignements ou procès-verbaux communiqués par ces autorités étrangères aux méthodes discutables. La DCRI²⁴ est en première ligne face à ce problème car elle établit quotidiennement des

²³ Rapport intitulé *Sans poser de questions*, publié en juin 2010 et consultable à l'adresse suivante : <http://www.hrw.org/fr/reports/2010/06/28/sans-poser-de-questions-0>

²⁴ Direction Centrale du Renseignement Intérieur, entité issue de la « fusion » entre les Renseignements Généraux (les fameux RG) et la Direction de la Surveillance du Territoire (DST)

procès-verbaux relatant les éléments obtenus à l'étranger lors de l'audition de tel ou tel islamiste. Mais voilà ! Même si *Human Rights Watch* a raison de poser le problème de l'usage d'informations dont on peut suspecter qu'elles ont été obtenues par la torture, que peut-on faire ? Doit-on demander à la DCRI (ou à la DGSE²⁵), de s'asseoir sur les informations obtenues alors que celles-ci correspondent éventuellement à une menace bien réelle ? Il est exact, ainsi que le souligne *Human Rights Watch* qu'aucun attentat n'a été directement déjoué grâce à une information obtenue dans des conditions douteuses. Oubliez la série *24 Heures chrono* et les sauvetages *in extremis* réussis par son héros Jack Bauer grâce à la violence. Dans la réalité, l'hypothèse selon laquelle un individu indiquerait sous la torture qu'un attentat doit avoir lieu le lendemain, permettant ainsi de le déjouer et de sauver de nombreuses vies, est un cas d'école. La réalité correspond en fait à la façon dont la DCRI et d'une manière générale les services spécialisés français travaillent habituellement. Toute information, d'où qu'elle vienne, est vérifiée tant que faire se peut. Les indications données par une personne entendue dans un « pays à risque » sur le plan des droits de l'homme, vont faire l'objet de vérifications par les services de renseignements puis éventuellement donner lieu à une enquête judiciaire. Au bout du compte, ces informations permettent parfois de démanteler un groupe potentiellement dangereux qui n'était pas sur le point de passer à l'action mais qui préparait toutefois des actions pas très catholiques. En ce sens, certains renseignements obtenus à l'étranger sans possibilité de vérification des méthodes employées ont effectivement permis, sinon d'éviter un attentat à court terme, du moins de démanteler des groupes terroristes dangereux. Ce n'est évidemment pas satisfaisant et *Human Rights Watch* est parfaitement dans son rôle en dénonçant l'usage, « les yeux grands fermés », d'informations obtenues par des moyens que la morale et nos lois réprouvent incontestablement. Cependant, **nous sommes dans des logiques différentes entre le renseignement, dont la raison d'être est la sécurité, et la justice, dont les objectifs ne sont qu'en partie sécuritaires.** » (p. 272-274) « [D]es logiques différentes » : formulation bien choisie. La question, à laquelle aucune réponse irréfléchie et définitive ne peut être apportée, est d'une complexité colossale.

Toutefois, il semblerait également important de préciser, même si cela peut sembler un détail pour beaucoup, que l'O.N.G citée *n'est pas* une « organisation humanitaire » comme cela est présenté dans le texte (p. 278) : défense des Droits de l'Homme et action humanitaire sont en effet deux choses différentes, même si l'idéal est commun. En tant que membre d'ONG, l'auteur de ces lignes est souvent confronté à cette confusion entre les termes. Pour résumer : *Action Contre la Faim* (organisation humanitaire) ne travaille pas sur la torture ni sur les questions de justice internationale ; à l'inverse *Amnesty International* (défense et promotion des Droits de l'Homme) ne compte pas le moindre ingénieur, nutritionniste ou autre infirmier dans ses rangs. *Amnesty International* fait aussi, comme *Human Rights Watch*, de la sensibilisation sur les questions de torture, de commerce des armes (entre autres), et mène des enquêtes, tandis qu'*Action Contre la Faim* s'occupe de santé, malnutrition, actions d'urgence, eau et assainissement, etc. Le fonctionnement et la pratique sont donc *tout à fait différents* de l'un à l'autre. Une nuance de taille, surtout avec l'usage du qualificatif « humanitaire » devenu aujourd'hui (là encore, les médias ont une responsabilité énorme dont ils n'ont visiblement pas conscience) une sorte de vocabulaire fourre-tout dans lequel on met tout et n'importe quoi. Les cas afghan et maintenant libyen sont à ce titre, hélas, tout à fait emblématiques de ce phénomène, les médias qualifiant d'« humanitaire » une intervention armée, ce qui en l'occurrence s'apparente à une instrumentalisation du terme et entraîne une confusion terrible dans les esprits. A tous points de vue, les mots et surtout l'usage qui en est fait peuvent être lourds de conséquences. Légère digression,

²⁵ Direction Générale de la Sécurité Extérieure, service de contre-espionnage français (= chargé de la protection des intérêts français à l'étranger)

certes, mais ce sont quelques éclaircissements qu'il semblait néanmoins fondamental de préciser ici, la confusion ne faisant qu'ajouter à l'incompréhension chez nombre de personnes non-initiées²⁶.

En introduction de cette note de lecture n'a pas été évoqué un sujet qui vaut largement le coup d'œil : le problème des prises d'otages. Il vaut le détour car non seulement certains dossiers pas si vieux sont mentionnés mais aussi, et presque surtout, parce que la classe politique n'en sort pas particulièrement grandie dans le portrait en filigrane qui en est fait : « Les enlèvements de compatriotes dans des zones à risque ont toujours créé des phénomènes délétères au sommet de l'Etat²⁷. Leur grande médiatisation a généralement eu pour conséquence une surenchère politicienne prenant la forme d'une concurrence malsaine entre clans, partis et services. Chacun y va de son émissaire, de ses contacts, de ses promesses. On se retrouve parfois en plein « marché public » ou le « mieux-disant » gagnera la partie et aura le grand avantage de récolter les fruits médiatiques de son action et de sa victoire en accueillant sur le tarmac de Villacoublay ou d'ailleurs les otages fatigués. Parfois, il semblerait que ces petits jeux aient tourné à la catastrophe. A chacun d'imaginer dans quel cas notre cinéma franco-français a déplu aux ravisseurs ! Il est toujours extrêmement compliqué de comprendre qui a fait quoi et qui a négocié avec qui dans les dossiers d'enlèvement, d'autant que selon la version officielle, il n'y a jamais de négociations. Comme au contraire il y en a toujours eu sous une forme ou une autre, il est *a posteriori* très utile d'en connaître les contours, car cela peut expliquer en partie la fin de l'histoire. Il ne s'agit pas pour le Juge d'instruction de pointer du doigt des négociations qui auraient achoppé et qui auraient eu pour conséquence une séquestration plus longue ou même, parfois, l'exécution des otages, mais tout simplement de comprendre les dysfonctionnements, aux conséquences parfois dramatiques, dont les otages et leur famille ont été les victimes. Malheureusement, on en sort rarement rassuré sur les mœurs de notre classe politique. [...] **En matière d'enlèvement, l'expérience du juge est indispensable, en tout cas si l'on veut éviter que la justice ne soit manipulée, instrumentalisée et parfois même ridiculisée.** J'ai appris que dans ce domaine très particulier du fromage à récupérer avec les otages, tout était possible. Il n'y a pas de limite à l'imagination de certains élus de la République. Quand je me penche sur cet aspect dans d'autres dossiers que les dossiers libanais, je me pose un tas de questions du genre : qui a réellement enlevé les otages ? à la demande de qui ? pour quelle raison ? quelles étaient les véritables exigences des ravisseurs ? qui a négocié avec eux ? pour quelle raison les otages ont-ils été finalement libérés ou pour quelle raison, au contraire, ne l'ont-ils pas été ? **Un juge d'instruction est par essence un emmerdeur.** Les questions qu'il doit se poser sont autant d'intrusions dans le fonctionnement le plus secret de l'Etat. » (p. 303-304)

Souhaitant éviter d'entrer de plain-pied dans la phase de rédaction d'une thèse sur le terrorisme et ses thèmes sous-jacents, et pour ne pas noyer complètement les quelques (rares) lecteurs ayant eu le courage de parcourir l'intégralité de cet article, l'auteur de ces lignes invite simplement celles et ceux qui seraient intéressés à découvrir par eux-mêmes le récit dont il a été question. Bonne lecture, donc.

²⁶ A propos des ONG et de leurs principales différences, il ne peut qu'être conseillé de lire l'excellent *Les ONG. De nouveaux acteurs pour changer le monde*, de Joseph Zimet.

²⁷ Une pensée ici pour Hervé Ghesquière, Stéphane Taponier et leurs trois accompagnateurs afghans, otages depuis trop longtemps maintenant de la « connerie » dont parle si bien Marc Trévidic... En tant que délégué de Reporters Sans Frontière et en tant que journaliste, il me semblait impensable de ne pas les mentionner ici.